

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2890

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

### ARTICLE 50 BIS B

Supprimer le mot :

« bénéficiaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.